

Département de Saône-et-Loire
Arrondissement d'Autun
Canton de Saint-Vallier

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT VALLIER**SEANCE DU
27 MARS 2024**

Nombre de Membres du
Conseil d'administration : **11**
Présents à la séance 7
Ont donné pouvoir 0
Ont voté 7

Convocation : 11/03/2023

E X T R A I T D U R E G I S T R E D E S D E L I B E R A T I O N S

L'An Deux Mille Vingt-quatre, les vingt-sept mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au lieu ordinaire, sous la présidence de Madame GOSSE Danielle.

Etaient présents : GOSSE Danielle, MEUNIER Daniel, IFIRES Carole, BERGER Guy, LOBREAU Mireille, LECLERC Anita, DECERLE Bernard.

Absents – Excusés : PHILIBERT Alain, PROST Marie-Claude, DESSERPRIT Chantal, GIRARD LE GOËR Stéphanie.

Secrétaire de séance : LOBREAU Mireille.

**Délibération n° DCA 2024_03_01 :
Budget primitif 2024 du CCAS - Approbation**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2311-1 et suivants relatifs au vote du budget,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget,

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 28 février 2024,

Vu la délibération n° DCA2024_02_04 portant approbation de l'affectation des résultats 2023,

Vu la note sur le budget primitif 2024 annexée,

Entendu l'exposé de la Vice-présidente,

Le Conseil d'Administration,

Après avoir délibéré favorablement à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif du CCAS – Année 2024, qui s'équilibre par section en recettes et en dépenses à :

Section d'investissement : 7087 euros

Section de fonctionnement : 147000 euros

Pour extrait certifié conforme
Le Président du CCAS
Alain PHILIBERT

